



## Procès-verbal du Conseil communautaire du 19 DECEMBRE 2022

Convoqué le 13 DECEMBRE, Salle BRASSENS LONGUYON, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre JACQUE le 19 DECEMBRE à 18h.  
La feuille de présence est vérifiée pour décompter exactement le nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents ainsi que les procurations.

### Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)*

ALLONDRELLE-LA-MALMAISON		
BASLIEUX		
BAZAILLES	<b>MOSCATO</b>	Pascal
BEUVEILLE	<b>AZZARA</b>	Jean François
BEUVEILLE	<b>GUILIN</b>	Pierre
BOISMONT		
CHARENCY-VEZIN		
COLMEY-FLABEUVILLE		
DONCOURT-LES-LONGUYON	<b>GEORGES</b>	Didier
EPIZ-SUR-CHIERS	<b>WEISS</b>	James
FRESNOIS-LA-MONTAGNE	<b>THOMAS</b>	Jean Luc
GRAND-FAILLY		
HAN-DEVANT-PIERREPONT	<b>THOMAS</b>	Jeremy
LONGUYON	<b>JACQUE</b>	JEAN PIERRE
LONGUYON	<b>PERCHERON</b>	Caroline
LONGUYON		
LONGUYON	<b>SAILLET</b>	JOSETTE
LONGUYON	<b>WOJCIK</b>	Jean Louis
LONGUYON		
LONGUYON	<b>POLLRATZKY</b>	Marc
LONGUYON	<b>PIEDFER</b>	Dominique
LONGUYON	<b>FOULON</b>	Nathalie arrivée à 18h10
LONGUYON	<b>LECOINTRE</b>	Christophe
LONGUYON	<b>TROMBINI</b>	Anne Marie
LONGUYON	<b>BORASO</b>	Michèle
LONGUYON	<b>BIZOT</b>	HERVE
LONGUYON	<b>PAQUIN</b>	Guy
LONGUYON		
LONGUYON	<b>HIBLOT</b>	Philippe
MONTIGNY-SUR-CHIERS	<b>PIERRET</b>	Jean-Jacques

OTHE	<b>DELATTRE</b>	Bernadette
PETIT-FAILLY	<b>JIRKOVSKY</b>	EDDY
PIERREPONT	<b>MOINEAUX</b>	JAMES
PIERREPONT	<b>FAIETA</b>	MICHEL
SAINT-JEAN-LES-LONGUYON	<b>SIROT</b>	Alain
SAINT-PANCRE	<b>SAUNIER</b>	René
SAINT-SUPPLET	<b>JENNESSON</b>	Remy
TELLANCOURT	<b>ROESER</b>	Daniel
VILLE-AU-MONTOIS	<b>DEMUTH</b>	J Pierre
VILLE-HOUDLEMONT		
VILLERS-LA-CHEVRE	<b>DYE PELLISSON</b>	Alain
VILLERS-LE-ROND	<b>GILLARDIN</b>	Eric
VILLETTE	<b>DALLA RIVA</b>	Jean PATRICK
VIVIERS-SUR-CHIERS		

**Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :**  
 CLAUDET E (ALLONDRELLE) – LESIEUR P (ville Houdlemont)

**Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :**

MULDER D (BASLIEUX) à GEORGES D (DONCOURT) – GRETHEN Philippe (Charency Vezin) à WEISS J (EPIEZ)- N FOULON (LONGUYON) à JL WOJCIK(LONGUYON) jusqu'à 18h10 – LAHURE E (LONGUYON) à PERCHERON C (Longuyon)- LAURENT C (Viviers sur Chiers) à R SAUNIER (ST PANCRE)

Ci-dessous le tableau récapitulatif et la liste détaillée des présences :

<b>Récapitulatif</b>		
<b>Rappel du nombre de sièges</b>	<b>44</b>	
<b>Quorum</b>	<b>23</b>	
<b>Nombre de titulaires présents</b>	<b>33 puis 34 à 18H10</b>	Arrivée N FOULON
<b>Nombre de suppléants présents (en lieu et place d'un titulaire)</b>	<b>2</b>	
<b>Nombre de procurations</b>	<b>5 puis 4 à 17H10</b>	Arrivée N FOULON
<b>Soit un total de votants potentiels de</b>	<b>40</b>	

Le Président constate que le quorum est atteint.

### **1- Election du secrétaire de séance**

Le secrétaire de séance est désigné au début de chacune des séances du conseil communautaire (Art L2121-15 CGCT)

**Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré  
A l'unanimité,  
Désigne, C PERCHERON secrétaire de séance**

### **2-Procès-verbal du conseil communautaire du 01 09 2022 ANNEXE 1 et 14 11 2022 ANNEXE 2**

Vous trouverez en annexe les projets de procès-verbal (Annexe 1 et 2 )  
La rédaction définitive sera ratifiée en séance le 19 DECEMBRE 2022

#### **DEL 22-70**

**Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré  
A l'unanimité,**

- Décide de valider la rédaction du pv du 01 09 2022

#### **DEL 22-71**

**Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré  
A l'unanimité,**

- Décide de valider la rédaction du pv du 14 11 2022

### **3- AAGV : remboursement anticipé du prêt- Décision modificative et caution DEL 22 -72**

#### **Présentation J WEISS**

- **Remboursement anticipé du prêt**

La T2L a repris au 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 le prêt pour l'aire des gens du voyage auprès de dexia Crédit Local, indexé sur le LEP + 1.15%.

Depuis le 1<sup>er</sup> aout 2021, le taux du Livret d'Epargne Populaire (LEP) est passé de 1% à 4.6%. Cette hausse devrait se poursuivre et entrainer une dégradation du taux d'intérêt du prêt.

Au 1<sup>er</sup> décembre 2022, montant du capital : 185 166.41€.

Date dernière échéance : 01/07/2029

Dexia propose une indemnité de remboursement anticipé dérogatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de 14 500€. Ce montant peut légèrement varier.

**J WEISS :Cela représente une économie de 60 000€ sur les 6 ans à venir**

**Pour comparaison : en 2023 les intérêts se monteront à 9845.71€.**

**Il est proposé au Conseil de solder ce prêt dans les conditions DEXIA avec nécessité de**

**prendre la Décision Modificative suivante :****Objets :** REMBOURSEMENT ANTICIPE PRET AIRE**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
1641 (16) - 524 : Emprunts en euros	178 308,38		
2313 (23) - 251 - 2202 : Constructions	-178 308,38		
	<b>0,00</b>		

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
6688 (66) - 524 : Autres	16 000,00		
678 (67) - 811 : Autres charges exceptionnel	-16 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

- **Décision Modificative**

Pour pouvoir rembourser les cautions des usagers de l'aire des gens du voyage (105€ la caution), avant le vote du budget, il est nécessaire d'ouvrir les crédits suivants :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
165 (16) - 524 : Dépôts et cautionnements r	484,96	165 (16) - 524 : Dépôts et cautionnements r	484,96
	<b>484,96</b>		<b>484,96</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>484,96</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>484,96</b>

**Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré  
A l'unanimité,**

**- Décide de valider cette proposition de remboursement anticipé du prêt, d'accepter la réalisation de la décision modificative et d'ouvrir les crédits nécessaires au cautionnement des usagers de l'aire**

**3- Tarifs publics- 2023 DEL 22 - 73**

- **OM- déchèterie et bacs**

Par délibération n 22-48 du 1/09/2022, la T2L avait décidé d'augmenter à compter du 01/10/2022 ses tarifs concernant les bacs OM. A ce jour, il est proposé au Conseil de maintenir les tarifs 2022 pour l'exercice 2023

<b>TARIFS OM 2023</b>	
<b>BACS, COMPOSTEURS ET CARTES PRO</b>	
<b>CAPACITES</b>	<b>TARIFS</b>
120L (1 ou 2 personnes)	28 €
240L (3 ou 4 personnes)	41 €
360L (4 personnes et +)	55 €
400L Composteur	50 €
770L Collectif	160 €
Carte pro T2L (accès déchèterie)	150 €
Carte pro hors T2L (accès déchèterie)	300 €

- **Aire d'Accueil Gens du Voyage**

<b>OBJET</b>	<b>TARIF 2022</b>	<b>TARIF 2023</b>
Redevance Journalière forfaitaire d'occupation	4.20 €	4.50 €
Cautions	105,00 €	105,00 €
Fluides :		
KWh d'électricité/emplacement	0.18 €/KWh	0.25 €/KWh
m <sup>3</sup> d'eau	4.00 €/m <sup>3</sup>	4.60 €/m <sup>3</sup>
Pénalités journalières par jour d'infraction	51,00 €	51,00 €

Il est proposé au conseil de VALIDER LES TARIFS présentés ci-dessus et de maintenir la tarification du matériel détérioré pour l'année 2023 :

<b>BLOC SANITAIRE :</b>	
Tuyauterie, plomberie	60,00 €
Pommeau de douche	50,00 €
Chasse d'eau	200,00 €
Robinet évier	150,00 €
Porcelaine WC à la turque	280,00 €
Chauffe-eau	330,00 €
Porte	900,00 €
Serrure (complète avec poignée)	380,00 €
Barillet	80,00 €
Mitigeur douche	145,00 €
Bac à laver (évier)	250,00 €
Eclairage bloc sanitaire	50,00 €
Graffiti, tag	15,00 €

Insalubrité des sanitaires	20,00 €
<b>EMPLACEMENT :</b>	
Trou dans le sol	30,00 €
Etendoir	150,00 €
Fil à linge	10 €
Compteur eau/électricité	870,00 €
Prise d'eau	110,00 €
Prise électrique	50,00 €
Trou dans les murs	50,00 €
Clé	10,00 €

Arrivée de N FOULON (34 PRESENTS- 4 POUVOIRS ET 2 SUPPL2ANTS ; 40 VOTANTS)

**J MOINEAUX : on devrait augmenter un peu plus en raison du coût de l'électricité, des matières premières**

**J WEISS : le prestataire a à sa charge les dégradations.**

- **Pour info Périscolaire :**

Par délibération n° 22-34 en date du 11/07/2022, des tarifs ont été fixés pour l'année scolaire 2022-2023. Il appartiendra au Conseil de se prononcer en juillet 2023 pour l'année scolaire 2023-2024.

**J WEISS : lors d'un conseil en juin, nous validerons des tarifs pour l'année scolaire 2023-2024 . les parents seront ainsi informés avant la rentrée .**

- **Piscine**

**Tarifs 2022 du 01/01 au 04/09/22**

TICKETS	VALEUR	NOMBRE	RECETTES
Enfant carte x10	13,50 €	29	391,50 €
Enfant ticket x1	1,60 €	1496	2 393,60 €
Adulte carte x10	26,50 €	47	1 245,50 €
Adulte carte x20	48,50 €	21	1 018,50 €
Adulte carte x 30	71,00 €	11	781,00 €
Adulte ticket x1	2,90 €	1775	5 147,50 €
Bonnet de bain	1,10 €	215	236,50 €
Aquabike - Aquatraining carte x10	110,00 €	82	9 020,00 €
Aquabike - Aquatraining ticket x1	12,70 €	51	647,70 €
Natation Adulte - Aquagym carte x10	60,00 €	102	6 120,00 €
Natation Adulte - Aquagym carte x30	160,00 €	12	1 920,00 €
Natation Adulte - Aquagym ticket x1	6,80 €	95	646,00 €
Natation Enfant ticket x1	4,67 €	143	667,81 €
Natation Enfant carte x30	140,00 €	74	10 360,00 €
<b>RECETTES TOTALES</b>			<b>40 595,61 €</b>

Il est proposé au Conseil de pratiquer cette augmentation à compter du 01/01/2023 :

TICKETS	VALEUR	NOMBRE	RECETTES
Enfant carte x10	14,00 €	29	406,00 €
Enfant ticket x1	1,70 €	1496	2 543,20 €
Adulte carte x10	27,50 €	47	1 292,50 €
Adulte carte x20	50,00 €	21	1 050,00 €
Adulte carte x 30	73,00 €	11	803,00 €
Adulte ticket x1	3,00 €	1775	5 325,00 €
Bonnet de bain	1,20 €	215	258,00 €
Aquabike - Aquatraining carte x10	115,00 €	82	9 430,00 €
Aquabike - Aquatraining ticket x1	12,90 €	51	657,90 €
Natation Adulte - Aquagym carte x10	62,00 €	102	6 324,00 €
Natation Adulte - Aquagym carte x30	165,00 €	12	1 980,00 €
Natation Adulte - Aquagym ticket x1	7,00 €	95	665,00 €
Natation Enfant ticket x1	4,80 €	143	686,40 €
Natation Enfant carte x30	145,00 €	74	10 730,00 €
<b>RECETTES TOTALES</b>			<b>42 151,00 €</b>

**J MOINEAUX : on sait à combien s'élève le déficit ?**

**J WEISS : c'est difficile depuis 3 ans. On peut compter entre 280 000 et 350 000. On saura au mois de janvier**

**- Tarifs encarts publicitaires**

Par délibération n 22-12 du 10/03/2022, la T2L décidait de déterminer les tarifs des encarts publicitaires laissés dans les supports de communication de la T2L comme suit :

100€ pour 1/8<sup>ème</sup> de page, 150€ pour ¼ et 200€ pour ½.

Il est proposé au Conseil de maintenir ces tarifs pour l'année 2023.

**Il appartiendra au Conseil de valider ces tarifs à compter du 01/01/2023**

**Le Conseil Communautaire,**

**Après avoir délibéré**

**A l'unanimité,**

**- Décide de valider ces tarifs et de les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

**- Piscine- remboursement cartes – régie DEL 22-74**

Il est nécessaire de rembourser la somme de 111.99€ à Madame Sabine PIERRET.

Elle a acheté une carte de cours à 140 euros soit 4.66€ le cours.  
Elle a utilisé 6 cours donc il faut rembourser 111.99€ (4.66\*24=111.99 euros)  
des cours non effectués.  
Ce remboursement se fera sur l'article 6718 fonction 413

Il appartiendra au Conseil de valider ce remboursement

**Le Conseil Communautaire,**

**Après avoir délibéré**

**Avec 39 POUR 1 ABSTENTION (JJ PIERRET)**

**- Décide de valider ce remboursement**

#### **4- PERSONNEL – transformation et création de postes DEL 22-75**

Il appartiendra au Conseil de transformer et créer des postes en raison d'avancement de grade :  
Il conviendra de transformer un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe de 30h en un poste d'adjoint principal 1<sup>ère</sup> classe 30 heures au 01/01/2023 et de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe 22h00 (CEC)

**Le Conseil Communautaire,**

**Après avoir délibéré**

**A l'unanimité,**

**- Décide de transformer un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe de 30h en un poste d'adjoint principal 1<sup>ère</sup> classe 30 heures au 01/01/2023 et de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe 22h00**

#### **5- Convention PIMMS – année 2022 DEL 22-76**

La convention établie en 2021 avec le PIMMS arrive à échéance. L'année 2021 a été subventionnée mais pas encore l'année 2022. Il s'avère qu'en 2022, le Pimms a assuré seulement 5 permanences en février et mars 2022.

Le montant annuel de la subvention pour une année et 52 permanences est fixé à 3000€

Le Président propose au Conseil de verser 300€ de subvention pour les 5 permanences tenues au sein de la MFS.

**Le Conseil Communautaire,**

**Après avoir délibéré**

**A l'unanimité,**

**- Décide de verser 300€ de subvention pour les 5 permanences tenues au sein de la MFS.**

#### **6- Demande de subvention RESTOS DU CŒUR DEL 22-77**

L'association des Restos du Cœur sollicite la CCT2L pour l'obtention d'une subvention. Elle précise que sur l'ensemble de la CCT2L, l'association a distribué à 51 familles soit 100 personnes en été et



62 familles soit 113 personnes en hiver 20637 paniers repas, pour un coût de 22 700 euros. L'ensemble des moyens que l'association collecte ne couvre pas les besoins financiers d'accompagnement des plus fragiles. Elle demande une aide de 2000€ pour 2023.

**Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré  
A l'unanimité,**

**- Décide de VERSER UNE AIDE DE 2000€ à l'association Les Restos du Coeur**

#### **7- Demande de subvention ALCB DEL 22 - 78**

Depuis une année, la bibliothèque offre aux élèves des écoles de la maternelle à la 3<sup>ème</sup> une initiation à la lecture : lectures, films, vidéos, prêt gratuit de livre à chaque enfant et accès gratuit à tous les écoliers et collégiens de la T2L.

La bibliothèque renouvelle régulièrement l'achat de livres jeunesse. Et pour ce faire, elle sollicite une aide exceptionnelle de 400€ par année.

**Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré  
A l'unanimité,**

**- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 400€ à l'ALCB**

#### **8- Reprise EP lotissements Allondrelle la Malmaison et Beuveille**

Faisant suite aux travaux de mise en place et de mise en fonctionnement du réseau d'éclairage public sur le lotissement ,

Considérant que les lotissements ont été réalisés conformément aux prescriptions techniques, que les plans de recolement géoréférencés ont été transmis au bureau d'étude, que les résultats d'essais réalisés sur le contrôle de l'installation sont conformes,

- **Demande de reprise de l'Eclairage Public d'un lotisseur de Beuveille pour le lotissement la Goulette DEL 22 - 79**

Un lotisseur privé demande la rétrocession du réseau Eclairage Public sur la commune de Beuveille.

**Le rapport APAVE du 18/11/2022 précise qu'aucune non-conformité n'a été identifiée**

**Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré  
Avec 38 POUR 2 ABSTENTIONS (AZZARA JF et P GUILIN)**

**- Décide de la reprise de l'éclairage public du lotissement « la goulette »**

- **Demande de reprise du réseau EP par la CCT2L de la commune d'Allondrelle la Malmaison – Lotissement tranche 2 « Bois la Dame » DEL 22-80**

La commune sollicite la rétrocession. Un rapport de vérification a eu lieu le 25 novembre 2022. Il ne relève aucune non-conformité

La programmation et l'acquisition sur city app – télégestion seront facturées si elles ne sont pas déjà réalisées (environ 200€ TTC par candélabre en 2022).

**Le Conseil Communautaire,**

**Après avoir délibéré**

**Avec 38 POUR 1 ABSTENTION (CLAUDET E)**

**- Décide de la reprise de l'éclairage public du lotissement BOIS LA DAME tranche 2**

### **9- Marché de Maitrise d'œuvre pour la construction d'une restauration scolaire- Périscolaire de Tellancourt DEL 22 -81**

#### **Présentation J Weiss**

Une consultation a été lancée afin de recruter un AMO pour ce projet de construction d'un restaurant scolaire sur le site de Tellancourt.

Le cabinet d'architecte Gilles PROT a répondu à la consultation et propose une part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux fixée à 650 000€ HT, soit 780 000€ TTC, et un taux de rémunération de 10% soit 65 000 euros HT (+13 000€ de TVA, soit 78 000€ TTC). Ses missions seront :

- Etudes d'esquisse
- APS
- APD
- Etudes de projet
- Assistance Marché de travaux
- Visa et Exe
- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance aux opérations de réception

**J WEISS : la population scolaire est en baisse sensible et il nous faut conforter les sites qui fonctionnent bien.**

**Le Conseil Communautaire,**

**Après avoir délibéré**

**Avec 39 POUR 1 ABSTENTION (D ROESER)**

**- Décide de valider ce recrutement**

### **10-Rapport d'activités 2021- OM- VEOLIA ANNEXE 3 DEL 22-82**

Le rapport annuel d'activités 2021 VEOLIA est présenté aux conseillers communautaires.

Il comporte l'organisation des services, le bilan des collectes Om et sélective, le bilan des tonnages déchets ménagers, collecte sélective et objets encombrants, un bilan des tonnages de la déchèterie de Longuyon, ainsi qu'un bilan sécurité et financier.

Il appartiendra au Conseil de prendre acte de ce rapport.

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après avoir délibéré**  
PREND ACTE DU RAPPORT PRESENTE

**JP DEMUTH : ils ne sont pas passés la semaine dernière sur Ville au Montois**  
**JP JACQUE : il faut prévenir ALISSIA**

**Questions diverses**

- Fermeture de créneaux horaires de sites d'accueil périscolaire

J WEISS : il faudra refaire un inventaire en janvier et on aura à décider de fermer ou maintenir. Certains sites, conformément à la délibération prise par la T2L, n'ont pas un effectif moyen de 3 enfants sur 3 mois lissés.

- Marché SDE 54/ IRVE

JJ PIERRET : le marché a été attribué à SDEL LUMIERE pour 1 293 032€ HT ; un COPIL sera installé. J'en fais partie en tant que VP du SDE 54 ; il y aura à travailler sur un schéma d'implantation des bornes entre le SDE, le CD54 et la métropole du Grand Nancy.

**La séance est levée à 18H27**

**Le secrétaire de séance**  
C PERCHERON

**Le Président**  
JP JACQUE

Le Président

